

**Un syndicat mobilise, conteste, propose, revendique et négocie  
afin de faire respecter et évoluer les droits collectifs.  
Toute personne peut non seulement choisir d'être syndiquée,  
mais peut également choisir son syndicat d'appartenance (liberté  
syndicale).**

Vous pouvez également avoir envie de vous impliquer en tant que militant, servir de relais pour faire circuler des informations auprès de vos collègues ou de votre profession.

## **POURQUOI CHOISIR FO DGFIP ?**

**Nos valeurs syndicales sont :  
indépendance, démocratie, liberté !**

**Tous les adhérents sont libres et indépendants !**

**Choisissez avec liberté et non par obligation**

Voici FO présenté brièvement, son esprit, sa façon d'être et de défendre les intérêts des personnels.

À FO, nous privilégions la négociation tout en sachant affirmer un refus quand cela est nécessaire

À FO, les décisions sont prises en toute indépendance, que ce soit à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques ou de tout autre groupement extérieur.

À FO, chaque adhérent est assuré qu'il peut défendre librement son point de vue sur toutes les questions relatives à la vie, aux orientations et au développement de l'organisation.

À FO, ce sont les Sections locales qui décident de leurs actions, les responsables nationaux sont là pour les aider, pas pour leur imposer leur point de vue.



**C'est décidé  
J'adhère**

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance: .....

Grade : ..... Echelon:.....

N° SIRHIUS : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

.....

.....

Tél : ..... Fax : .....

Portable (recommandé) : .....

DATE : .....

Signature :



**BULLETIN À COMPLETER ET À ADRESSER**

**Section de LA REUNION**

 FO DGFIP - Centre des Finances Publiques de Saint Pierre

1, rue du Père Raimbault

CS 97751 97751 Saint-Pierre CEDEX

 06-92-09-39-37  fo.drifip974@dgfip.finances.gouv.fr



## NOS MISSIONS SONT NOS EMPLOIS !

- 1 Renforcer le service public républicain en lui donnant les effectifs de personnels titulaires et les crédits de fonctionnement nécessaires au bon exercice des missions.
- 2 Reconnaître le caractère prioritaire de toutes les missions de la DGFP, missions essentielles aux intérêts de la collectivité nationale et garantes de l'égalité de traitement des citoyens.
- 3 Arrêter immédiatement le démantèlement de la DGFP et ses diverses déclinaisons : suppressions d'emplois, réduction des implantations territoriales et restructuration des missions financières et fiscales.
- 4 Rejeter tous les processus de réduction et de transfert par privatisation ou externalisation des missions en cessant de donner des gages au patronat et aux marchés financiers.

## RÉGIMES INDEMNITAIRES LE COMPTE N'EST PAS BON !



- 1 Augmentation significative de la valeur du point d'indice à hauteur de la compensation de la perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000.
- 2 Revalorisation immédiate des régimes Indemnitaires.
- 3 «A travail égal, salaire égal» pour les agents de même grade exerçant des fonctions similaires.
- 4 Intégration des primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension.



## LE STRESS N'EST PAS UNE MÉTHODE DE MANAGEMENT !

- 1 L'attribution des moyens humains et matériels nécessaires au bon exercice des missions.
- 2 Des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents.
- 3 L'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs et la culture du résultat.
- 4 Des réalisations Immobilières prenant véritablement en compte les impératifs de sécurité et de sûreté des agents.

## AMÉLIORER LES RÈGLES DE GESTION POUR TOUS MAINTENANT !



- 1 Deux vrais mouvements par an pour donner deux fois plus de possibilités de mutations, résorber plus rapidement la vacance d'emploi afin d'améliorer les conditions de travail pour tous.
- 2 Donner la possibilité d'être affectés dans le département aux agents promus de C en B afin de favoriser la promotion sociale et de mettre un terme aux discriminations professionnelles dont les femmes sont principalement victimes.
- 3 En finir avec les machines à exclure qui sont autant de freins à la carrière, comme les différents concours au sein de la catégorie B ou le jury de sélection pour l'accès au grade d'Inspecteur Divisionnaire.
- 4 Des règles de gestion qui bénéficient à tous les agents préservant les agents de l'arbitraire.

## Pourquoi se syndiquer ? Pourquoi adhérer ?



## Etre adhérent c'est choisir !



**L'adhésion forcée non merci !**



## L'adhésion automatique non merci !



## Un conseil ne doit pas être payant !

# C'est quoi se syndiquer ? Être adhérent c'est quoi ?

Une tacite reconduction ?

**NON**

Obligatoire pour être conseillé ?

**NON**

Obligatoire pour être défendu ?

**NON**

Rester adhérent par habitude ?

**NON**

Se donner les moyens de se défendre individuellement dans un cadre collectif

**OUI**

Se donner les moyens de se défendre individuellement dans un cadre collectif

**OUI**

C'est s'informer, c'est participer, c'est déjà agir

**OUI**

Être libre de choisir chaque année

**OUI**

Garantie d'un accompagnement au quotidien et en cas de difficultés professionnelles

**OUI**

C'est pouvoir trouver un soutien et non plus rester seul avec ses craintes

**OUI**

C'est savoir où trouver de l'aide lorsque vous êtes confrontés à quelque chose que vous ne comprenez pas.

**OUI**

Accéder aux ressources du syndicat (informations, outils, conseils, expertises...)

**OUI**

Être libre de quitter le syndicat à tout moment.

**OUI**

**LE DROIT DE PARTICIPER ET DÉCIDER**

**OUI**